



Gestion des dossiers et archivage électroniques

Notice 1a: Projets de gestion électronique des affaires (GEVER)

Objectif

La définition des processus sert de guide pour la réalisation de projets de gestion électronique des affaires dans l'administration cantonale. Elle donne des indications sur le déroulement, les services à impliquer et les produits documentaires qui en résultent.

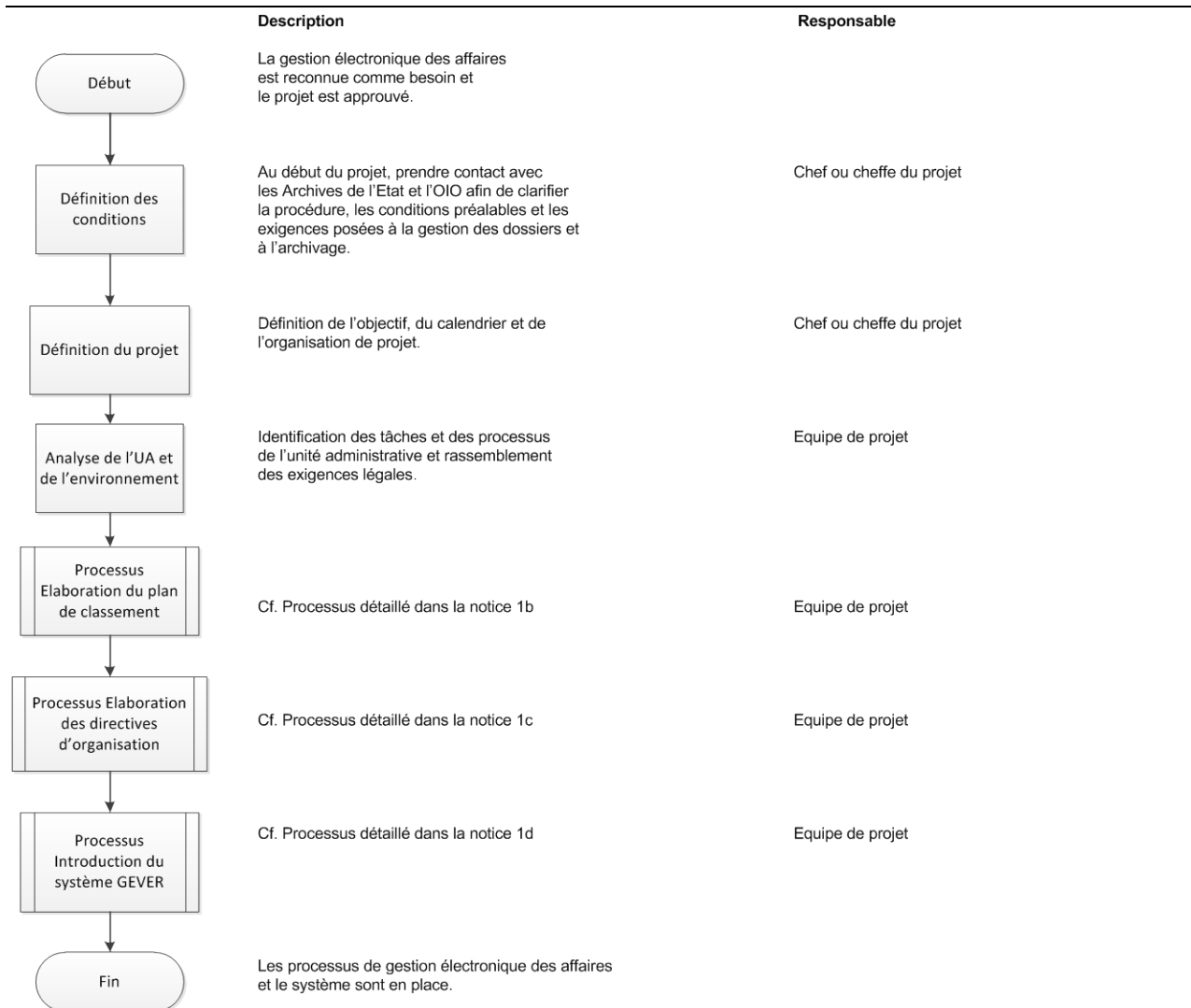
Champ d'application

Le processus s'applique à toutes les unités administratives de l'administration centrale du canton de Berne.

Variables mesurées

Nombre de projets réalisés par an.





Approbation

Version	Service	Date	Visa	Remarques
V2	Archiviste cantonale Barbara Studer			